

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT
DU 25 JOMADA II 1433 (17 MAI 2012)

*

Le conseil du gouvernement a approuvé les projets de textes et accords internationaux suivants :

PROJET DE LOI

- ◆ **Projet de loi n° 60-12 portant création et organisation de la fondation de promotion des œuvres sociales au profit du personnel du ministère de l'agriculture et de la pêche maritime -Département de l'agriculture-**
Approuvé sous réserve de tenir compte de quelques observations soulevées par certains ministres.

PROJETS DE DECRETS

1. **Projet de décret n° 2-12-175 pris pour l'application de la loi n° 59-09 portant création de l'Agence marocaine de développement de la logistique.**
Approuvé sous réserve de modifier l'article premier en prévoyant que le siège de l'Agence soit fixé à Rabat au lieu de Casablanca.
2. **Projet de décret n° 2-12-225 pris pour l'application de la loi n° 01-09 portant institution de la Fondation nationale des musées.**
Approuvé.

ACCORDS INTERNATIONAUX

1. **Accord entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Pérou sur la protection et la restitution des biens culturels dérobés ou transférés illégalement, fait à Lima le 5 juillet 2011.**
 - ◆ **Projet de loi n° 52-12 portant approbation dudit Accord.**
2. **Accord relatif aux services aériens entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de Gambie, fait à Rabat le 29 février 2012, et Annexe.**
 - ◆ **Projet de loi n° 55-12 portant approbation dudit Accord et Annexe.**
Approuvés.